



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 92908

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les propositions exprimées par l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF) pour dynamiser la profession et notamment pour imposer le rôle du pharmacien dans la e-santé. Rappelant qu'aujourd'hui le web n'a pas de frontières et que les données de santé sont souvent utilisées à l'insu des patients et des professionnels de santé, l'UNPF demande que le pharmacien soit le seul à pouvoir transmettre les données de santé numérique, notamment pour la vente des médicaments en ligne, les e-prescriptions et l'échange de données entre professionnels. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92908

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 890

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)